



Honoraire demandé pour monter un dossier CIVI

Par **COUPILLE Semione**, le 13/09/2017 à 10:44

Bonjour,

Suite à un naufrage et la partie adverse n'étant pas solvable, notre avocat nous demande des honoraires de 2.400 € pour monter le dossier CIVI, j'aurais aimé savoir quel honoraire est pratiqué en général, car pour renforcer le dossier, on nous demande de faire une expertise médicale dont le coût serait de 500 € supplémentaire, je trouve que cela commence à chiffrer beaucoup, notre équipage a toujours été mis hors de cause (s'agit d'une collision en mer avec décès du patron), et en admettant que la commission refuse l'indemnisation nous serions tout de même redevable de ces honoraires auquel s'ajoutent les honoraires d'audience qui se montent à 1.800 € ? Je nage dans le brouillard et aurait aimé quelques éclaircissement.

Merci à vous.

Par **PCARLI**, le 15/09/2017 à 12:31

Bonjour,

le mieux est de demander un devis à quelques autres professionnels de la consultation juridique.

le devis de chacun ne pourra être rédigé qu'au vu d'une copie du jugement.

un honoraire de "résultat" peut vous être proposé : voir sur mon blog ce dont il s'agit.

Cordialement